

« Pourquoi pas un statut de beau-parent »

députée (UMP) des Yvelines, rapporteur de la mission parlementaire d'information sur la famille

Le législateur peut-il continuer à faire l'autruche face à la réalité de l'homoparentalité ?

■ **Valérie Pécresse.** La mondialisation nous pose problème puisque actuellement, les couples homosexuels utilisent les différences de législation d'un pays à l'autre pour satisfaire leur désir d'enfant. La question qui se pose aujourd'hui est : pouvons-nous continuer à vivre avec des lois qui correspondent à nos valeurs, notre culture, même si les pays voisins comme la Belgique ou l'Espagne, font des choix différents ? La réponse est oui. Sinon, nous serions condamnés à nous aligner sur des choix qui ne sont pas les nôtres, comme le recours aux mères porteuses légale-

ment défrayées aux Etats-Unis, ce qui va à l'encontre de notre principe de non marchandisation du corps humain.

Sur le fond, que pensez-vous des familles homoparentales ?

Ce sujet complexe qui recouvre des réalités très différentes, s'est invité dans les travaux de la mission parlementaire. La vraie question, c'est l'intérêt de l'enfant : une famille homoparentale peut-elle garantir son bon développement affectif, intellectuel et humain ? Le problème, c'est que les études effectuées dans ce domaine manquent de recul. Il importe aussi que le regard de la société sur ces familles ne soit pas discriminatoire.

Etes-vous favorable au mariage homosexuel ?



Valérie Pécresse. (LP/PHILIPPE DE POULPIQUET)

Personnellement, je suis très attachée au principe fondateur du mariage, à savoir un père, une mère et des enfants, qui correspond à une vérité biologique. L'ouverture du mariage aux couples de même sexe ne résoudrait pas les problèmes liés à l'homoparentalité. La société française est tolérante mais je ne suis pas sûre qu'elle soit prête à voir bouleverser les équilibres du Code civil. Il est trop tôt pour livrer les conclusions de notre travail mais, pour améliorer la vie des enfants dans les familles homoparentales, nous réfléchissons au statut du beau-parent homosexuel et à l'amélioration du Pacte civil de solidarité (Pacs) afin d'offrir un cadre plus solide à ces familles.

PROPOS RECUEILLIS PAR PH.B.

MARDI 3 JANVIER 2006